



Communiqué de Presse

7 Juillet 2006

---

## LIAISON TRANSALPINE LYON TURIN : AVANCER DANS LE RESPECT DE LA CONCERTATION

---

Le Comité pour la Transalpine a pris acte des décisions récentes suivantes :

- Le respect des accords bilatéraux en place par le nouveau gouvernement de Romano Prodi quant à la réalisation de la liaison ferroviaire Transalpine Lyon-Turin,
- La confirmation par ce même gouvernement du rôle dévolu à l'Observatoire de la Vallée de Suse, sous la présidence de Mario Virano, et de la décision de mettre en place un processus de concertation en effectuant une étude d'impact environnemental suivant la procédure ordinaire d'approbation des grands projets d'infrastructures,
- L'annonce par la Commission européenne du report à l'automne prochain de la finalisation de la liste des projets à financer dans le cadre du budget transports 2007-2013,

Il appelle les ministres des Transports français et italiens à concrétiser sans délai le passage aux étapes suivantes pour démarrer la construction du tunnel transfrontalier au plus tard en 2010 et de s'assurer ainsi de l'obtention des financements européens.

Aussi, le Comité pour la Transalpine demande :

- De négocier d'ici la fin de l'année la mise en place du promoteur en charge de la construction et de l'exploitation de la section internationale de la liaison mixte ferroviaire. Cette entité adjudicatrice mènera la fin des procédures administratives et des travaux préparatoires et entamera le long processus de consultation des entreprises dans le cadre d'un contrat de partenariat public-privé.
- De mettre en place dans le même délai une politique de report modal sur l'ensemble des traversées franco-italiennes, et de créer, le cas échéant, une autorité de régulation unique, qui pourra proposer aux deux Etats des mesures de contingentement ou de taxation progressive en fonction des objectifs fixés.

En prenant exemple sur la Suisse, seule une politique de report modal ambitieuse, comprenant à la fois un engagement de construction de nouvelles infrastructures et la mise en place de mesures réglementaires permettra d'atteindre les résultats espérés tant pour la prospérité de nos économies que pour la protection de l'environnement des Alpes.

Pour tous renseignements complémentaires :

Comité pour la Transalpine : [www.transalpine.com](http://www.transalpine.com)  
[info@transalpine.com](mailto:info@transalpine.com)  
Tél. +33 (0)4 72 59 51 57